

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 28 MARS 2018

Présents : Mme MINEAU Nadine, Maire, Mme GIRARD Yolande, Mr MOTARD Yannick, Mr MASSE Francis, Mme PELLETIER Françoise, Mr NOIRTAULT Patrice, Mr BESSEAU Patrick, Mme FOUQUETEAU Laurence, Mr FADAT Pascal, Mme MASSE Emmanuelle, Mme FERLAND Florence, Mr ARCOURT Julien,

Absents : Monsieur NIVAULT Mathieu, Mr GILBERT Jérôme,

Secrétaire de Séance : Mr BESSEAU Patrick.

Madame Le Maire ouvre la séance, et rappelle au Conseil les délibérations prises lors de la précédente réunion. Le Conseil approuve le compte rendu ;

A l'ordre du jour de cette séance, seront évoqués les points suivants :

2018-13a Vote du Compte Administratif 2017 Restaurant
2018-14a Vote du Budget Annexe Restaurant 2018
2018-15a Vote du Compte Administratif 2017 Commune de VERRUYES
2018-16a Vote du Budget Primitif 2018 Commune de VERRUYES
2018-17 Vote du Compte de gestion 2017 Commune,
2018-18 Vote du compte de gestion 2017 Restaurant,
2018-19 Affectation des résultats Commune
2018-20 Affectation des Résultats Restaurant,
2018-21 Vote des Taux 2018,
Voirie, Achat de matériel
Questions diverses.

2018-13a Vote du Compte Administratif 2017 RESTAURANT DU PLAN D'EAU

Madame GIRARD Yolande, 1^{ère} Adjointe, présente au Conseil les chiffres du compte administratif 2017. Il est communiqué au Conseil les résultats suivants :

Section d'investissement : Résultat 2017 : - 37.018,42 €

Section de Fonctionnement : Résultat 2017 : 49.929,23 €

Mme le Maire se retire, en application de l'article L2121/14 du Code des Collectivités territoriales. Il est procédé au vote :

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.

2018-15a Vote du Compte Administratif 2017 COMMUNE DE VERRUYES

Madame GIRARD Yolande, 1^{ère} Adjointe, présente au Conseil les chiffres du compte administratif 2017. Il est communiqué au Conseil les résultats suivants :

Section d'investissement : Résultat 2017 : + 66.934,26 €

Section de Fonctionnement : Résultat 2017 : + 129.310,51€

Mme le Maire se retire, en application de l'article L2121/14 du Code des Collectivités territoriales. Il est procédé au vote :

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.

2018-17 VOTES DU COMPTES DE GESTION, COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil le Compte de Gestion dressé par le Comptable. Le résultat de clôture est :

Excédent d'investissement : 66.934,26€

Section de fonctionnement : 129.310,51 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion du Comptable.

2018-17a VOTE DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT DE LA FUYE :

Madame le Maire présente au Conseil le Compte de Gestion dressé par le Comptable. Le résultat de clôture est :

Déficit d'investissement : 0

Section de fonctionnement : 0

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion du Comptable ; (Ce budget annexe a été dissous par délibération du 31/05/2017) (Vote du CA 2017 le 29/11/2017)

2018-18 VOTE DU COMPTE DE GESTION RESTAURANT COMMUNAL :

Madame le Maire présente au Conseil le Compte de Gestion dressé par le Comptable. Le résultat de clôture est :

Résultat d'investissement : - 37.018,42€

Section de fonctionnement : 49.929,23€

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion du Comptable.

2018-19 AFFECTATION DES RESULTATS :COMMUNE :

- Après avoir pris connaissance et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **129.310,51 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT DE FONCT. DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	129.310,51 €
• Affectation complémentaire en réserves (1068)	80.000,00 €
• Affectation à l'excédent reporté article 002 de l'exercice	49.310,51 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017 : 66.934,26 € (001)	

2018- 20 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 : RESTAURANT

- Après avoir pris connaissance et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **49.929,23 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT DE FONCT. DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	49.929,23 €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	40.000,00€
• Affectation à l'excédent reporté article 002 de l'exercice	9.929,23 €
• EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017 : -37.018,42€ (001)	

2018- 21 VOTE DES TAUX 2018 :

Madame le Maire informe le Conseil que nous avons reçu l'état de notification 1259 sur lequel apparaît le produit fiscal attendu, sans majoration de taux.

Elle rappelle les taux appliqués **en 2017 :**

Taxe d'habitation : 14.97%

Taxe foncière sur Bâti : 16%

Taxe foncière sur non Bâti : 47.66%

Elle demande au Conseil de se prononcer sur les taux d'imposition 2018, après avoir donné le produit fiscal attendu, (sans augmentation) : 289.205€.

Après délibéré, et vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux ;

Les taux 2018 sont : TH 14,97%, TFB : 16.00%, et TFNB : 47.66% ;

2018-14a Vote du Budget Annexe Restaurant 2018

Mme le Maire communique au Conseil les propositions de Budget :

- Fonctionnement: 15.929,23€

- Investissement : 47.400,00€

Après délibéré, le Conseil émet un avis favorable et vote à l'unanimité le Budget tel que présenté.

2018-16a : Vote du Budget Primitif 2018:

Madame le Maire présente au Conseil le budget 2018 ; elle rappelle les chiffres annoncés lors de la séance de travail du 14 Mars 2018. La section de fonctionnement s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 702.315.51 €, et la section d'investissement à la somme de 571.067,00 €

Après délibéré, le Conseil vote, à l'unanimité, le budget tel que présenté.

2018-22 ACHAT DE MATERIEL VOIRIE :

Mme le Maire soumet à l'Assemblée le devis concernant la balayeuse d'un montant de 19.524€ TTC.

Une discussion sur cet achat a été entamée lors d'une précédente séance. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette acquisition, sachant que le financement pourrait être réalisé par un prêt Crédit Agricole /AGILOR sur 4 ans à taux 0.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité l'achat de cette balayeuse au prix TTC de 19.524€
- Emet un avis favorable au financement de cet achat par le prêt AGILOR (4 annuités de 4881€ à compter de 2018)
- Charge Mme le Maire de signer tous documents en ce sens.

Une convention d'utilisation de ce matériel sera établie avec les Communes de St Georges et Mazières, et proposée à l'Assemblée lors d'une prochaine séance.

VOIRIE :

Un achat de blocs de pierres à la COLAS est décidé pour un montant de 1344€ TTC.

La dépense est inscrite au Budget 2018.

PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL LE 02 MAI 2018.

VERRUYES, le 30 Mars 2018,

Mme le Maire,

